



PROGRAMME FORMATION PRAP PE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE MILIEU PETITE ENFANCE

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Réf	PRAP PE
Durée	2 jours - 14h, réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'entreprise.
Tarif	275€ HT/ stagiaire
Accès	Sous 3 semaines selon disponibilité à la date de l'inscription
Nombre de participants	Limité à 10 personnes ; au-delà de 10 participants = 2 groupes
Public concerné	L'ensemble du personnel
Prérequis	Aucun
Contact	Tanya DARI 01 56 72 92 45 formation@ipal.fr ipal.fr
Accessibilité	Nos formations sont conçues pour être accessibles au plus grand nombre. Toutefois, certaines d'entre elles nécessitent la réalisation de séquences pratiques pour être validées. Une évaluation préalable sera effectuée avant l'inscription afin de déterminer les conditions de faisabilité de la formation.



Objectifs :

- › Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- › Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- › Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Modalités pédagogiques :

- › Alternance théorique et pratique
- › Mises en situation

Moyens techniques :

- › 2 mannequins nourrissons (moins de 8 mois) lestés
- › 2 mannequins enfants (8 mois et plus) lestés
- › 1 table à langer
- › 1 tapis de jeu
- › 1 transat
- › 1 chaise haute + biberon + assiette et couverts plastique
- › 1 lit parapluie avec hamac et ouverture sur le côté
- › 1 poussette
- › Fascicule de support de formation pour chaque participant

Moyens d'encadrement :

- › Les formateurs sont certifiés formateur SST par le réseau INRS / AMRP et à jour de leur formation

Validation :

- › Épreuves formatives tout au long de la formation et épreuve certificative en fin de formation
- › Être présent sur la totalité de la durée de la formation
- › En cas d'évaluation favorable, un nouveau certificat d'acteur PRAP IBC valable 24 mois est délivré.



CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME FORMATION PRAP PE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE MILIEU PETITE ENFANCE

(suivant référentiel INRS V9 01/2021)

Domaine de compétences 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- › Comprendre l'intérêt de la prévention
- › Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- › Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- › Connaître les risques de son métier
- › Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- › Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- › Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

Domaine de compétences 2 : observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- › Connaître et repérer les limites le fonctionnement du corps humain
- › Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- › Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- › Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- › Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- › Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

Domaine de compétences 3 : être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- › Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des causes identifiées au cours de son analyse, en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention.
- › Faire remonter l'information aux personnes concernées
- › Identifier les personnes concernées
- › Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- › Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort (PSPEE)
- › Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail (de lever et de porter des charges (nature de la charge et du trajet, plier les jambes, garder le dos droit, centre de gravité...),
- › Connaître et utiliser les équipements mécaniques et aides à la manutention